

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2528

présenté par

M. Taché, M. Lucas, Mme Sebaihi, Mme Regol, M. Iordanoff, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Sas, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la mise en place d'un accompagnement global personnalisé aux primo-arrivants assuré par l'office français de l'immigration et de l'intégration, incluant l'accès au logement, à l'emploi, un suivi psychologique et médical d'une durée moyenne d'un an.

Le rapport étudiera la création d'un accompagnement qui s'adapte aux besoins des différents publics en s'intégrant à des formations professionnelles spécifiques. Un diagnostic qui serait établi sur la base des conclusions de l'entretien approfondi de fin du contrat d'intégration républicaine et permettrait la définition d'un projet professionnel ainsi qu'un accompagnement au premier entretien avec les services publics de l'emploi, du logement, de la santé physique et mentale.

Egalement étudier l'opportunité d'un accompagnement qui prendrait la forme d'un entretien périodique, dont la fréquence est individualisée, et d'un accès à une plate-forme de services physiques et numérique d'une durée d'un an.

Pour les primo-arrivants les plus vulnérables, rencontrant des difficultés particulières dans leur parcours d'intégration, l'accompagnement serait renforcé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces expérimentations doivent être confortées et élargies, cet accompagnement tourné vers l'autonomisation des personnes, permettra de passer d'une logique de réparation à une logique préventive et d'éviter que l'absence de véritable politique d'intégration, visant à renforcer l'égalité

des chances lors de l'arrivée en France, conduise à ce que toujours plus d'étrangers venus s'installer en France ne basculent dans la précarité et se retrouvent contraints de faire appel aux dispositifs d'urgence sociale. Avec un angle et le renforcement du suivi psychologique et médical des primo-arrivants.